

# Le Conseil d'administration de France Médias Monde

---

Conformément à l'article 47-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à l'audiovisuel public, le conseil d'administration de la société comprend quinze membres\*, dont le mandat est de 5 ans :

1° La présidente-directrice générale de France Médias Monde ;

2° Deux parlementaires désignés respectivement par les commissions chargées des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat ;

2° Cinq représentants de l'État ;

3° Cinq personnalités indépendantes nommées par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique à raison de leur compétence, dont une au moins disposant d'une expérience reconnue dans le domaine de la francophonie ;

4° Deux représentants du personnel élus conformément au titre II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

## Présidente du conseil d'administration

**Marie-Christine SARAGOSSE**, Présidente-directrice générale de France Médias Monde

*Nommée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le 5 octobre 2012 ; nommée par le CSA pour un deuxième mandat le 23 avril 2018 ; puis nommée pour un troisième mandat le 23 avril 2023 par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM).*

## Personnalités indépendantes nommées par le CSA (ARCOM)

**Cécile CABANIS**

*Membre depuis mai 2021*

**Catherine NAYL**

*Membre depuis octobre 2023*

**Jacques MARTIAL**

*Membre depuis juillet 2014 – reconduction de son mandat par le CSA en juillet 2019*

**Jean-Maurice RIPERT**

*Membre depuis avril 2022*

**Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER**

*Membre depuis mars 2024*

## Représentants de l'État

**Anne-Marie DESCÔTES**, Secrétaire générale du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

*Membre depuis décembre 2023*

**Ludovic BERTHELOT**, Chef du service des médias à la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC)

du ministère de la Culture

*Membre depuis janvier 2023*

**Jean-Marc OLÉRON**, Directeur chargé de la huitième sous-direction de la direction du budget,

à l'administration centrale du ministère de l'action et des comptes publics

*Membre depuis décembre 2018 - Reconduction de son mandat en décembre 2023*

**Mylène LARBI**, chargée de participations Services et Finances à l'Agence des participations de l'État

*Membre depuis décembre 2023*

**Valérie SENGHOR**, Secrétaire générale adjointe en charge des affaires culturelles

et commissaire d'exposition du Sommet de la Francophonie 2024

*Membre depuis janvier 2021*

## Représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat

**Catherine BELRHITI**, Sénatrice de Moselle

*Membre depuis décembre 2023*

**Béatrice PIRON**, Députée des Yvelines

*Membre depuis octobre 2022*

\*Étant précisé qu'en cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, d'un ou plusieurs sièges de membre du conseil d'administration, le conseil d'administration délibère valablement jusqu'à la désignation du ou des nouveaux membres, sous réserve du respect des règles du quorum.

## **Représentants du personnel**

### **Claire MOREUIL**

*Membre élue du Conseil d'administration depuis novembre 2023*

### **Catherine ROLLAND**

*Membre élue du Conseil d'administration depuis 2010, élue à nouveau en novembre 2013, en décembre 2018 et en novembre 2023.*

## **Sont également convoqués à toutes les séances du Conseil, avec voix consultative**

- le(a) secrétaire du comité social et économique conformément à l'article L. 2312-74 du code du travail :

Maximilien DE LIBERA

- un représentant de la mission de Contrôle général économique et financier: Jean-Claude HULOT

Sont également convoqués à la séance au cours de laquelle les comptes de l'exercice écoulé doivent être arrêtés, ainsi qu'à la séance au cours de laquelle il est, le cas échéant, délibéré sur des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation: les commissaires aux comptes titulaires

## **Comités spécialisés**

Les délibérations du Conseil sont préparées dans certains domaines par des Comités spécialisés, composés d'administrateurs et d'administratrices désigné(e)s à cet effet par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions et recommandations.

Trois Comités spécialisés permanents sont institués :

- le **Comité d'audit** ;
- le **Comité des Rémunérations** ;
- le **Comité stratégique**.